

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-028

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 049 À MÊME LA ZONE 031 – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

AVIS est par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3002 025, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2017, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-028, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 8 mars 2017 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est**, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

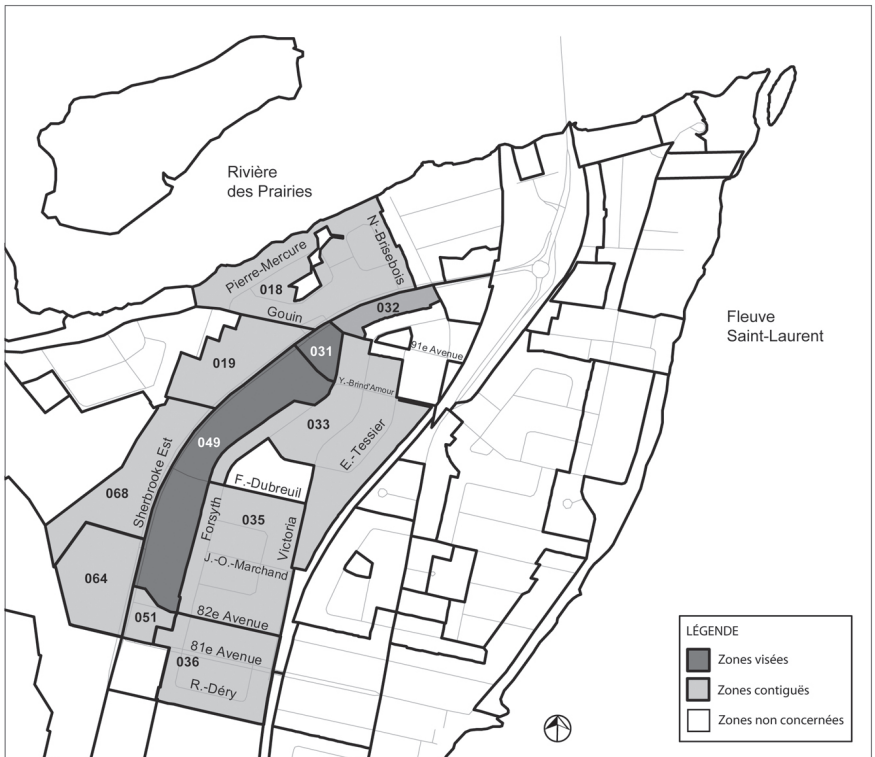
QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à moduler le découpage de deux zones et de mieux arrimer les paramètres de construction avec les prémisses mises de l'avant dans le PDUES de la rue Sherbrooke.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de règlement s'applique aux zones 031 et 049 et à leurs zones contiguës numéros, 018, 019, 032, 033, 035, 036, 051, 064 et 068.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones visées et des zones contiguës, sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 22 février 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat